

Liste des modifications

Version: 7.2.1



TachoScan Control

Liste des modifications

© 2002 - 2025 INELO Polska Sp. z o.o. Tous droits réservés

Tout tirage de copies, saisie de modifications, transfert, communication au public et utilisation de ces textes exige l'accord préalable et écrit de l'éditeur.

Les noms des entreprises et des produits mentionnés dans la présente notice d'instruction peuvent être les noms et les marques protégés. L'éditeur et l'auteur ne réclament pas de droits sur eux.

Bien qu'un souci particulier a été apporté à rédiger ce document, ni l'éditeur ni l'auteur ne peuvent pas être tenus responsables des erreurs et des omissions ni des dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Ni l'éditeur ni l'auteur ne sont pas responsables des revenus non recouverts ni des dommages économiques causés directement ou indirectement par ce document.

Les fenêtres du logiciel présentées dans les images (les screens) présentés dans la présente notice d'instruction peuvent avoir une forme et un contenu différents par rapport aux fenêtres de la version possédée du logiciel. Cette différence peut apparaître notamment dans le cas de la version du logiciel autre que la version de l'instruction.

Production:

INELO Polska Sp. z o.o.

ul. Karpacka 24/U2b
43-300 Bielsko-Biała
POLAND
www.inelo.pl

Modifications de l'infraction Utilisation d'un tachygraphe inapproprié

(menu : Rapports -> Infractions et indices de manipulations)

- L'infraction **Utilisation d'un tachygraphe inapproprié** est désormais générée uniquement pour les véhicules immatriculés dans l'Union européenne, l'Espace économique européen, la Suisse, le Royaume-Uni, Saint-Marin, Andorre et Monaco.

France – Code NATINF et classe d'infraction pour l'absence d'entrée du pays de début/fin

(menu : Rapports -> Infractions et indices de manipulations)

- Un code **NATINF** (26355) et une classe d'infraction (Classe 4) ont été ajoutés pour l'infraction liée à l'absence d'entrée du pays de début et de fin.
 - Cette infraction s'affichera si l'enregistrement correspondant est ajouté au fichier **Administration.csv**.

Suisse – Modifications de l'infraction Trop de jours de travail entre les pauses hebdomadaires

(menu : Rapports -> Infractions et indices de manipulations)

- L'infraction **Trop de jours de travail entre les pauses hebdomadaires** est désormais générée uniquement pour les conducteurs indépendants.
 - La durée de l'infraction est calculée en jours calendaires complets.
 - Pour les conducteurs salariés, l'infraction **Pas de jour de repos** est générée à la place.

Suisse – Modifications de l'infraction Pas de jour de repos (ARV2)

(menu : Rapports -> Infractions et indices de manipulations)

- Le seuil de temps pour l'infraction **Pas de jour de repos** est désormais fixé à 35 heures.
- L'affichage de l'infraction relative au temps de repos hebdomadaire a été modifié sur les graphiques hebdomadaires et mensuels :
 - L'infraction est désormais affichée sur l'ensemble de la semaine (du lundi au dimanche) en cas de non-respect du temps de repos normatif.
 - L'infraction est également affichée dans la liste des infractions.
- Ces modifications s'appliquent uniquement aux rapports générés conformément à la réglementation **ARV2**.



A EUROWAG COMPANY



tachoscancontrol.com



control@inelo.pl